



**E.A.T.A.**

**ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE**

**FEUILLE DE NOTATION POUR L'EXAMEN ORAL CTA**

**DANS LE CHAMP PSYCHOTHÉRAPIE**

**CANDIDAT(E) :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Chacun des domaines ci-dessous est noté sur une échelle de 1 à 5. Sélectionnez la note qui, à votre avis, correspond le mieux à la prestation du candidat ou de la candidate.

**1. Identité professionnelle et personnelle. Capacité du / de la candidat(e) à exposer ses convictions idéologiques et à les relier aux hypothèses philosophiques de l'analyse transactionnelle en y incluant les implications des identités culturelles, raciales, sociales et leur importance sur l'évaluation, le contrat, le travail et la relation thérapeutique.**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) a conscience de sa propre identité sociale et culturelle et de celle du client, de leurs implications possibles sur le travail thérapeutique, et de l'importance de ces différences. Il/elle se réfère clairement à des principes philosophiques.		Le/la candidat(e) a une certaine conscience des identités sociales, raciales et culturelles et de l'influence des différences sur la relation thérapeutique et de leur implication dans le travail. Il/elle a une certaine capacité à articuler ses croyances personnelles. A conscience de l'importance de la philosophie AT.	Le/la candidat(e) a peu ou pas conscience de l'importance des facteurs raciaux, culturels et sociaux. Le système de croyance ou la conscience de l'importance de la philosophie AT n'est pas apparent.		2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**2. Instauration et maintien d'une relation « Je suis OK – Tu es OK »**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) se montre compétent(e) et efficace dans la relation ; il/elle a une bonne compréhension des processus à double fond (par exemple : les jeux psychologiques ou les transactions dans le transfert et le contre-transfert). et de la complexité de la relation thérapeutique.		Le lien empathique du / de la candidat(e) avec le client est manifeste. Il/elle a une compréhension relative de la dynamique de la relation et d'une mise en œuvre appropriée de la protection, de la permission et de la puissance.	Le/la candidat(e) donne peu de signes de lien empathique ; il/elle a une compréhension faible de la complexité de la relation thérapeutique.		2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**3. Théorie : capacité à conceptualiser la psychothérapie sur la base des concepts théoriques de l'analyse transactionnelle**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) est capable de discuter de la théorie de l'A.T. et de ses différents courants et approches, y compris les développements récents.		Le/la candidat(e) connaît les approches principales de l'A.T.	Les connaissances du / de la candidat(e) sont parcellaires ; il/elle ne connaît qu'une seule approche.		2 _____ 3 _____ 4 _____ =====

**4. Intégration dans la pratique de l'analyse transactionnelle : capacité de discuter d'options variées de traitement et d'argumenter la stratégie choisie**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) fait montre d'une approche souple et profonde de la pratique, en lien avec la théorie.		Le/la candidat(e) fait montre d'une certaine capacité à discuter de la pratique en lien avec la théorie ; il/elle se réfère à quelques options différentes.	La capacité du / de la candidat(e) à relier la pratique à la théorie est faible.		2 _____ 3 _____ 4 _____

=====

**5. Clarté dans l'évaluation du client**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) évalue correctement les situations et les enjeux.		Le/la candidat(e) perçoit les problèmes mais n'est pas au clair quant à leur importance et leur signification.	Le/la candidat(e) n'a pas conscience d'enjeux essentiels.		2 _____ 3 _____ 4 _____

=====

**6. Contrats et orientation de la démarche**

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la candidat(e) a une vision appropriée, qu'il/elle peut partager avec d'autres, du point central et/ou du contrat de traitement, en lien avec la conduite du traitement, des interventions et les implications du cadre thérapeutique (cadre, durée, fréquence, obligations légales).		Le/la candidat(e) a une vision appropriée, qu'il/elle peut partager avec d'autres, du point central et/ou du contrat de traitement, quelque peu en lien avec la conduite du traitement ou les interventions ; OU BIEN, l'orientation du traitement est manifeste, mais n'est pas en lien direct avec un contrat. Le/la candidat(e) a une conscience relative des implications du cadre thérapeutique.	Il n'y a pas d'objectif clair ou de contrat de traitement. Les interventions manifestent peu ou pas d'orientation du traitement. Le/la candidat(e) a peu conscience de l'importance du cadre thérapeutique.		2 _____ 3 _____ 4 _____

=====

**7. Efficacité : Le(la) candidat(e) peut-il(elle) montrer de la créativité et de l'efficacité et peut-il(elle) discuter de ses interventions dans le cadre de la relation, du contrat et du stade de traitement.; Le (la) candidat(e) fait-il(elle) preuve de vigilance et de conscience quant à l'effet de ses interventions sur le client et les prend-il (elle) en compte ?**

5	4	3	2	1	1 _____
La plupart des interventions aboutissent au résultat recherché. Le/la thérapeute est vigilant(e) et conscient(e) quant à l'effet de ses interventions et y réagit adéquatement. Preuve de créativité et d'adéquation au cadre, etc.		Les interventions sont moyennement efficaces. Le/la thérapeute est plus ou moins en phase avec la réaction du client. Les interventions sont adéquates par rapport au cadre, au contexte, etc.	Les interventions sont contre-productives ou inefficaces. Le/la thérapeute est mal en phase avec la réaction du client.		2 _____ 3 _____ 4 _____

=====

### 8. Professionnalisme

5	4	3	2	1	1 _____
Le/la thérapeute est conscient(e) des privilèges et des limites de sa formation ; il/elle se réfère clairement à des principes éthiques.		Le/la thérapeute a une conscience limitée des privilèges et des limites de la formation mais se réfère généralement à des principes éthiques.	Il y a des doutes sérieux quant à la conscience qu'a le/la thérapeute des limites et/ou des principes éthiques.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

### 9. Capacité de réflexion sur soi

5	4	3	2	1	1 _____
Conscience et compréhension de haut niveau quant à ses processus personnels et à leur impact sur l'intervention thérapeutique.		Conscience et compréhension moyennes de ses processus personnels et de leur impact sur l'intervention thérapeutique.	Conscience et compréhension faible de ses processus personnels et de leur impact sur l'intervention thérapeutique.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

### 10. Note globale : Démonstration de la compréhension et de la pratique de la relation thérapeutique sur la base de concepts transactionnels

5	4	3	2	1	1 _____
Pratique éthique et efficace, basée sur la théorie de l'A.T. et adaptée au contexte.		Certaine compétence théorique et pratique.	Compétence de bas niveau dans l'utilisation de l'A.T.		2 _____
					3 _____
					4 _____
					=====

Les points sont utilisés comme guide et seul le jugement des examinateurs compte pour la décision finale. Cependant l'ajournement est automatique : 1) si le(la) candidat(e) obtient une note "1" de tous les examinateurs dans une des catégories., ou 2) si le total des points est inférieur ou égal à 25 pour l'examen

TOTAUX

1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

5 \_\_\_\_\_

6 \_\_\_\_\_

7 \_\_\_\_\_

8 \_\_\_\_\_

9 \_\_\_\_\_

10 \_\_\_\_\_

Si deux examinateurs votent l'ajournement, le(la) candidat(e) est ajourné (le facilitateur de processus ne peut pas être appelé)

Un facilitateur de processus est un examinateur expérimenté dont l'objectif est d'aider le jury à résoudre des problèmes émergents pendant les procédures d'examen. N'importe qui peut demander au président du jury d'appeler le facilitateur de processus à n'importe quel moment de l'examen. Le(la) candidat(e) peut demander au président du jury d'appeler le facilitateur de processus à n'importe quel moment avant que les membres du jury ne commencent leur évaluation individuelle. Ce moment doit être annoncé par le président du jury qui demandera aux membres du jury s'ils sont prêts pour l'évaluation. A partir de ce moment, seul le président et les membres du jury (via le président) peuvent appeler le facilitateur de processus.

Le facilitateur de processus établira un contrat clair avec le jury et l'aidera à prendre sa décision. Si aucune décision de certifier ou d'ajourner n'est prise, le Superviseur [général] des Examens peut être appelé. Le superviseur [général] des Examens peut aider le jury à prendre sa décision ou décharger le jury et convenir d'un nouveau jury pour réexaminer le(la) candidat(e). Ni le facilitateur de processus ni le superviseur [général] des examens n'examinera ni ne votera.

Nom du (de la) candidat(e)

Nom de l'examineur	Certifie	Ajourne	
1.	[ ]	[ ]	Total Combiné _____
2.	[ ]	[ ]	
3.	[ ]	[ ]	Moyenne _____
4.	[ ]	[ ]	(total combiné divisé par 4)